

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00445

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER PROJET URBAINS REGION (PUR) - VILLE DE SAINT-ETIENNE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 novembre 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 55 Nombre de pouvoirs : 1 Nombre de voix : 56

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Francois BARNIER, M. Denis BARRIOL. M. BERLIVET, M. Bernard BONNET, Eric Μ. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme CHAROLLAIS-CHEYTION, Jean-Claude Emmanuelle M. CHARVIN, M. CHASSAUBENE, M. Marc Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, Christophe M. Bernard FAUVEL. M. FAVERJON. Christian FAYOLLE. Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Delphine Siham M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, Jean-Philippe PORCHEROT. M. Hervé REYNAUD. M. Jean-Paul M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs:

M. André CHARBONNIER donne pouvoir à M. Jean-Yves CHARBONNIER

RECU EN PREFECTURE
Le 29 novembre 2018
VIA DOTELEC - iXBus
042-244200770-20181115-D20180044511-DE
DATE D'AFFICHAGE :20181128

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2018

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER PROJET URBAINS REGION (PUR) - VILLE DE SAINT-ETIENNE

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020, approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 07 décembre 2017, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes s'engage au financement des projets de la politique de la ville et de renouvellement urbain :

- o sur les sites classés en priorité régionale par l'ANRU,
- o sur d'autres sites présentant des signes de fragilité urbaine que la Région a repérés en lien avec les territoires (PUR).

Le montant cumulé de ces interventions est estimé (hors FEDER) à ce jour à 22 M€.

Une convention de partenariat entre le Conseil régional, la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole vient préciser la liste des opérations retenues au titre des Projets Urbains Région (PUR) pour le territoire de la Ville de Saint-Etienne.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve le projet de convention de partenariat Projet Urbain Région Ville de Saint-Etienne,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et tout document se référant à cette affaire.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU